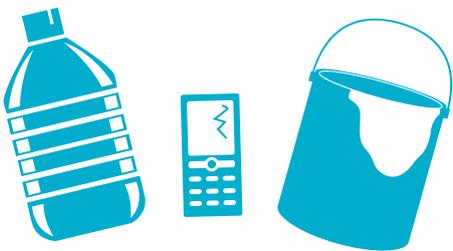


# Un service de proximité pour vos encombrants !



La commune de Molenbeek en collaboration avec Bruxelles-Propreté vous propose un service de proximité pour vous débarrasser de vos encombrants. Ce service est uniquement offert aux habitant·e·s de Molenbeek.



## Profitez-en !



- ✓ Soyez attentif au bon respect des mesures de distanciation sociale. (min 1,50m entre chaque personne)
- ✓ Ne vous présentez pas au Recypark Mobile si vous présentez des symptômes du Covid-19.



BRUXELLES-PROPRETÉ



**propreté**.brussels 

## Avantages

- plus proche de chez vous
- maximum 3m<sup>3</sup> d'encombrants gratuits

## Déchets acceptés

- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- petits appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses électriques, foreuses, tournevis...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers\* (peintures, huiles de friture, piles et batteries...)
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- lampes économiques, lampes LED, lampes fluorescentes (néons...)



**Attention : seuls les encombrants ménagers sont acceptés.**

## Déchets refusés

- déchets résiduels (sacs blancs), déchets alimentaires (sacs orange), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles et flacons en verre (bulles à verre)
- gros appareils électroménagers (machine à laver, four, réfrigérateur, etc.)
- solvants, acides, bases, mercure, seringues
- déchets de construction (plâtres, briques, fenêtres, portes, poutres, amiante, roofing, planches...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives
- pièces automobiles et carburant
- pneus de toute nature
- déchets d'origine professionnelle (producteurs de déchets autres que ménagers)

## Où et quand ?

- **04/04** : rue de la Belle au Bois Dormant  
(entre rue Van Wambeke et av. du Scheutbosch)
- **05/04** : rue des Quatre-Vents  
(entre rue J-B Decock et rue E. Bonehill)
- **06/04** : rue Vandenboogaerde  
(entre bld Léopold II et rue de l'Intendant)
- **07/04** : rue d'Ostende  
(entre chée de Gand et rue de la Carpe)
- **08/04** : rue des Fuchsias  
(entre avenue Seghers et rue de Normandie)

**Horaire unique** : de 9h00 à 18h00  
(dernier accès à 17h45)

## Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre **carte d'identité**
- Triez préalablement vos déchets par catégorie
- Port du masque obligatoire

### Attention !

- Volume maximum accepté : **3m<sup>3</sup>** - l'accès sera refusé aux véhicules chargés de plus de 3m<sup>3</sup>
- \*Déchets chimiques :
  - **Maximum 30l** pour les produits couvrants
  - **Maximum 5l** pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou qui **représenteraient un danger**.

Les Recypark restent à votre disposition 7j/7. D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptés (par ex. les déchets de construction). Plus d'infos sur [www.bruxelles-proprete.be](http://www.bruxelles-proprete.be) ou via le **0800/981 81**.